



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Secrétaire d'Etat
2020 - 0125049

Paris, le 2 MARS 2020

Chère Madame la conseillère des Français de l'étranger
Cher Monsieur le conseiller des Français de l'étranger,

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été publiée au Journal officiel le 27 décembre 2019.

Comme je m'y étais engagé lors de mon intervention devant l'Assemblée des Français de l'Étranger en octobre 2019, cette loi intègre différentes mesures visant à renforcer la visibilité et les prérogatives des élus des Français de l'étranger.

En effet, les élus des Français de l'étranger constituent un lien de proximité puissant pour nos compatriotes établis hors de France. Leur connaissance de nos communautés devait être valorisée. C'est tout l'objet des mesures qui ont été introduites dans la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique que j'ai soutenues.

Ces mesures permettront aux élus de s'impliquer encore plus efficacement dans le travail des consulats en faveur de nos compatriotes aux côtés de l'administration consulaire.

La nouvelle dénomination « Conseiller des Français de l'étranger » permettra tout d'abord de dissiper les ambiguïtés de l'appellation « conseillers consulaires », source de confusion chez nos compatriotes qui avaient parfois du mal à distinguer les compétences des différents acteurs présents localement (consuls et agents des consulats, consuls honoraires, conseillers consulaires...).

Ensuite, j'ai souhaité que la présidence des conseils consulaires revienne dorénavant à un membre élu qui sera désigné lors de la première réunion qui se tiendra après les élections consulaires des 16 et 17 mai 2020. Les élus verront ainsi leur rôle renforcé dans l'examen des dossiers d'aide financière à caractère social, aux côtés du Chef de poste et de ses collaborateurs. Le Chef de poste, ou son représentant, sera Rapporteur général du conseil consulaire afin, d'une part, de préparer les éléments permettant ensuite aux élus de se prononcer et d'autre part, d'établir le compte-rendu de ces réunions.

.../...

Enfin, les Conseillers des Français de l'étranger voient affirmé leur droit à une formation en lien avec leurs fonctions. Ils pourront avoir accès à des formations organisées par les services de la formation du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ces formations pourront être organisées à distance ou à l'occasion des sessions de l'Assemblée des Français de l'Etranger. Les modalités pratiques seront précisées à l'issue des élections de mai et juin 2020.

Pour renforcer la visibilité des élus, j'ai par ailleurs souhaité que les Conseillers des Français de l'étranger élus en mai 2020 puissent bénéficier, comme c'est déjà le cas pour les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger, de cartes d'élus et d'une adresse électronique dédiée.

Alors que vos mandats s'achèvent prochainement, je veux vous dire toute ma reconnaissance pour l'engagement dont vous avez fait preuve dans l'exercice de votre mandat.

Je vous prie de croire, Madame la conseillère des Français de l'étranger, Monsieur le conseiller des Français de l'étranger, à l'assurance de mes sentiments les meilleures.

Merci du fond du coeur pour votre action!



Jean-Baptiste LEMOYNE